

Annonces classées

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une SCI
 au capital de : 1000 €
 dénommée : LA CABANE
 Siège social : 37 rue de la Lionne 45000 ORLEANS
 Objet : Acquisition de biens immobiliers, gestion locative.
 Gérants : Monsieur Gilles-Marie STAUFF, demeurant 37 rue de la Lionne
 45000 ORLEANS
 Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'ORLEANS.

EGCRT
 SASU au capital de 100 €
 Siège social : 56 avenue du général Lederc
 45120 CHALETTE-SUR-LOING
 882 774 565 RCS ORLEANS

TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes d'une décision en date du 21/04/2023, l'associé unique a
 décidé de transférer le siège social au 6 rue du port au bois 58450
 NEUVY-SUR-LOIRE à compter du 21/04/2023.
 L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
 Mention en sera faite au RCS de ORLEANS.

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

sur des demandes d'autorisation environnementale et de permis
 de construire à BOIGNY-SUR-BIONNE ET VENNECY

LA PREFÈTE DU LOIRET COMMUNIQUE :
 Une enquête publique unique de 31 jours sera ouverte, du 22 mai 2023,
 9 heures, au 21 juin 2023 inclus, 17 heures, sur les demandes présentées par
 les sociétés PARFUMS CHRISTIAN DIOR et AREMIM concernant l'extension
 du bâtiment existant B1 à usage d'entrepôt et de bureaux, sur le
 territoire des communes de BOIGNY-SUR-BIONNE et de VENNECY, Cosmétique
 Park.
 Les dossiers, comprenant notamment une étude d'impact et son résumé
 non technique, assorti de l'avis de l'autorité environnementale, seront
 consultables en mairies de BOIGNY-SUR-BIONNE et de VENNECY, où le
 public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles
 d'ouverture de ces mairies et formuler ses observations sur un registre
 ouvert à cet effet dans chaque mairie.
 Ces dossiers seront aussi consultables sur un poste informatique à la mairie
 de BOIGNY-SUR-BIONNE ainsi que sur le site internet des services de l'État
 dans le Loiret (<https://www.loiret.gouv.fr/actions-de-l-etat/securete-et-riparques/risques/installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/C.P.E.-et-autorisation-unique/Dossiers-d-ICPE-et-dossiers-d-autorisation-unique-en-cours/Autorisations-ICPE-et-autorisations-unique>).
 Le public pourra également obtenir des informations sur les dossiers
 auprès de M. Alexandre CORNE : ac@ccallias.fr - tel : 03 22 78 48 43
 Le commissaire-enquêteur, M. Daniel MEUCZER, ingénieur en retraite, se
 tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, en mairie
 de BOIGNY-SUR-BIONNE le lundi 22 mai 2023, de 9h00 à 12h00, et le
 mercredi 21 juin 2023 de 14h00 à 17h00, ainsi qu'en mairie de VENNECY
 le mercredi 7 juin 2023 de 9h00 à 12h00.
 Des observations, qui seront annexées aux registres déposés en mairies,
 pourront lui être adressées pendant la durée de l'enquête par voie postale
 à la mairie de BOIGNY-SUR-BIONNE.
 Le public pourra également transmettre ses observations et propositions
 par messagerie électronique à l'adresse :
dppp-sei-epu@loiret.gouv.fr
 pendant la durée de l'enquête publique. Les observations et propositions
 transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet
 des services de l'État dans le Loiret dans les meilleurs délais.
 Le rapport du commissaire-enquêteur et ses conclusions seront consultables
 pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique en
 mairies de BOIGNY-SUR-BIONNE et de VENNECY, à la Direction Départementale
 de la Protection des Populations du Loiret (Service Sécurité de
 l'Environnement), et sur le site internet des services de l'État dans le Loiret.
 A l'issue de la procédure réglementaire, les décisions d'autorisation ou de
 refus sur les deux demandes seront prises par les autorités compétentes
 suivantes :

- permis de construire : MM. les Maires de BOIGNY-SUR-BIONNE et VENNECY
- autorisation environnementale : Mme la Préfète du Loiret.

Commune de Yèvre-la-Ville (43300)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

des projets de zones d'assainissement et des eaux pluviales

En application des dispositions de l'arrêté de Madame le Maire de Yèvre-la-Ville du 28 avril 2023, les projets de zones d'assainissement et des eaux pluviales seront soumis à l'enquête publique durant 15 jours du 22 mai au 5 juin 2023 inclus.
 Mme Anita Mazé assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.
 Pendant le délai susvisé :
 - un dossier sera déposé à la mairie de Yèvre-la-Ville aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Madame le Commissaire Enquêteur - Mairie de Yèvre-la-Ville - lequel les annexera au registre.
 - Le dossier sera aussi consultable sur le site internet : <https://yevre-la-ville.fr/>
 - une permanence sera assurée par le commissaire enquêteur à la mairie de Yèvre-la-Ville le :

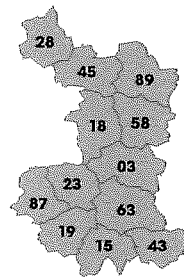
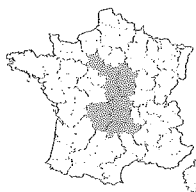


2 départements
 achetés

le 3ème
 OFFERT

Pour faire paraître une photo
 avec votre petite annonce, il suffit :

- de nous faire parvenir un tirage papier de bonne qualité avec vos coordonnées au verso, accompagné de votre grille (attention ! la photo ne vous sera pas retournée)
- ou de nous envoyer une photo (fichier .jpeg) par mail à annonces.cfp@centrefrance.com en précisant votre nom et le téléphone figurant dans votre annonce.



Zone de diffusion 03 • 15 • 18 • 19 • 23 • 28 • 43 • 45 • 58 • 63 • 87 • 89

A/ Rédigez votre annonce

(1 lettre par case, 1 case entre chaque mot - Évitez les abréviations)

Ligne 1

Ligne 2

Ligne 3

Ligne 4

Ligne 5

Vos rendez-vous • Bonnes affaires mercredi + samedi • Immobilier* jeudi + samedi • Automobile vendredi + samedi • Toutes rubriques sauf emploi

*Localisation du bien et DPE obligatoires.

B/ Choisissez votre formule et calculez le prix de votre annonce

Entourez votre formule	1 jour aux choix	Duo Rendez-vous 1 jour + samedi	Double Duo 2 Rendez-vous 2 jours + 2 samedis	Sixto 6 jours consécutifs	Calculez le prix de votre annonce
1 département	2,20 € la ligne	2,70 € la ligne	3,50 € la ligne	7,40 € la ligne € x lignes = €
Départements supplémentaire(s)	1,10 € la ligne par départ.	1,35 € la ligne par départ.	1,75 € la ligne par départ.	3,70 € la ligne par départ. € x lignes x dép. = €
Département(s) : 03 <input type="checkbox"/> 15 <input type="checkbox"/> 18 <input type="checkbox"/> 19 <input type="checkbox"/> 23 <input type="checkbox"/> 28 <input type="checkbox"/> 45 <input type="checkbox"/> 58 <input type="checkbox"/> 63/43 <input type="checkbox"/> 87 <input type="checkbox"/> 89 <input type="checkbox"/>					
Option Photo			10 €		Option Photo = €
Option Cadre			6 €		Option Cadre = €
Option Puce X			4 €		Option Puce = €
Mention « Écrire à Centre-France Publicité » (domiciliation) :			40 € + le prix de 2 lignes de texte		Option Domiciliation = €
(2) Obligatoire pour Mariages et Rencentres.					TOTAL ANNONCE = €

C/ Vos coordonnées (à remplir obligatoirement)

(Ces renseignements* ne figureront pas dans l'annonce)

NOM Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél e-mail

- Votre annonce par téléphone au 04 73 17 30 30 de 9 h à 17 h
- Votre annonce par courrier Envoyez le document rempli à : Centre France Publicité - Service PAT BP 90124 - 63020 Clermont-Ferrand Cedex 2
- Votre annonce par mail annonces.cfp@centrefrance.com

Règlement par chèque à l'ordre de CFP ou par carte bancaire (uniquement par téléphone)

*Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.

Lundi 22 mai de 14h à 18 h
 Lundi 5 juin de 14h à 18 h
 afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.



Le portail d'avis de marchés publics le plus complet
 Plus de 20 000 appels d'offres publics